



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E127443

VALABLE JUSQU'AU

15/06/2027

ÉDITÉ LE

18/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 19/05/2021
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 493 759 427

Siret : 493 759 427 00047

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5417714-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010633471204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010633471204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : DEGRE CONFORT

18 AVENUE DE LA VERTONNE
18 -Q-
44120 VERTOU

Téléphone : 02 40 46 75 69

Fax :

Portable : 06 16 19 47 83

Site Internet : <http://www.degreconfort.fr>

E-mail : contact@degreconfort.fr

Responsabilité légale :

CAP OUEST ENERGIES (842 273 229) / CHEVALLIER CHANTEPIE LOUIS
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	17/05/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/04/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	17/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	17/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.